



DECLARATION DE CONFORMITE CE

Le fabricant,

DAVIDTS LIGHTING sprl - chaussée de Waterloo, 850-854 - B-1180 Bruxelles – Belgique
www.davidts.com - info@davidts.com
représenté par son gérant, M. Stéphane DAVIDTS,

atteste que cette déclaration de conformité CE est délivrée sous sa seule responsabilité et qu'elle appartient au luminaire décrit ci-après :

- référence : **KERMA 2 #**
- code de fabrication numéro : **4932**
- groupe de la *Lighting Collection* : **Suspensions pour ampoules décoratives,**

déclare que ce luminaire

- est conçu en classe II,
- est prévu pour être équipé de deux ampoules à visser (type E27) MAXIMUM 60W, 220-240V,
- est construit avec des composants électriques conformes aux normes européennes en vigueur, et plus particulièrement :
 - les douilles E27 filetées avec bagues 4A/250V T190°C,
 - le câble 2x0,75mm² H03 VV-F avec l'extérieur recouvert de tissu tressé,
 - les arrêts de traction placés dans les douilles et dans la base au plafond,
 - la patte pour y raccorder la terre, vissée à la patère de fixation de la base,
 - les connexions intérieures,
 - les passe-fils nylon, silicone, téflon ou PVC,
- est décrit plus complètement (photos, dessin et données techniques) sur notre site internet,
- est livré avec une notice de montage, d'entretien et des conseils de sécurité, disponible sur notre site internet,
- est certifié conforme aux dispositions des directives européennes et plus précisément avec
 - **La Directive 2014/35/UE** - Matériel électrique,
- est conçu et fabriqué exclusivement en nos ateliers situés à Bruxelles dans le respect des normes européennes de qualité et des normes de sécurité électrique et plus précisément en accord avec
 - **Les Normes EN-60.598** - Luminaires.

en conclusion,

notre luminaire est totalement apte à porter le marquage « CE ».

Pour Davidts Lighting sprl, son gérant M. Stéphane Davidts

Fait à Bruxelles, le 25 mars 2015, date de la mise sur le marché de ce luminaire.